

la sienne propre, inspire l'amour du bien et l'horreur du mal, sur tout ce qui est cru en commun, mais qu'il s'abstienne avec circonspection de toute discussion ou démonstration propre à inspirer des méfiances. Que chaque clergé se réserve des heures ou même des jours fixes pour donner ou faire donner l'instruction religieuse qu'il chérit. Mais toute tentative de faire prospérer une croyance au moyen du prosélytisme dans les écoles, ou même de ce qui en serait soupçonné, subirait une déconvenue.

L'aspect de ces luttes serait trop douloureux pour les hommes vraiment religieux. Certes on ne peut accuser ici de cet esprit ni le clergé, ni la population, de toute origine. Mais j'ai trouvé dans le cours de ma vie publique, parmi les catholiques et parmi les protestants, et comme rares exceptions, des individus qui voulaient de cette manière imposer leur foi aux autres. On en a vu des exemples dans des pétitions concertées et présentées à la Législature. A tous je ferai remarquer que ceux qui sont majorité dans un endroit, sont minorité quelque part ; que, quant à l'oppression par le bras de la loi, elle est inutile et dangereuse ; à mes compatriotes de mon origine en particulier, je dirai qu'eux surtout ont intérêt à invoquer la liberté et la tolérance comme règle générale, parceque si l'exception prévalait, il est peu à croire qu'elle fût à leur faveur. Le clergé de chaque croyance jouit parmi ses ouailles d'un respect mérité ; sa conduite et ses sacrifices lui assureront dans tous les temps la plus large part d'autorité et d'influence sur l'instruction. Nous applaudissons de bon cœur à ce qui s'est fait et se fera par cette entremise. L'homme sans religion serait un monstre ; l'homme persécuteur ne serait guère mieux ; l'homme purement contemplatif, en thèse générale, mourrait de faim. Unissons avec un esprit chrétien toute notre énergie et notre charité pour instruire, relever, et nourrir, au moral comme au matériel, la société telle que Dieu l'a constituée et dont il a voulu que nous formions utilement partie.

On objecte à la dissémination d'écoles élémentaires dans toutes les parties des campagnes, qu'elles sont coûteuses, que beaucoup d'enfants sans talents, arrachés aux labours matériels, n'apprennent rien, ou rien de moins qui leur serve plus tard, et qu'il suffirait d'une bonne école centrale dans chaque paroisse ou township. Moi, je dis qu'il faut l'un et l'autre. La limitation ci-dessus, fatale partout, le serait ici encore plus par rapport à notre climat, à l'état des voies de communication, et à la grande étendue de territoire que la population occupe. Les écoles de chaque concession ou cote se trouvent déjà sous le système actuel souvent très éloignées des dernières limites qui en dépendent. Dans les mauvaises saisons, les enfants peuvant à peine les fréquenter, en emportant le matin un très frugal dîner, et ne revenant que le soir. Des pensionnats quelconques sont hors de toute proportion avec les moyens de la

masse du peuple, et ce serait le seul système possible avec des écoles uniques au centre de la paroisse ou du township. Si les riches seuls avaient besoin d'instruction, de décence, de moralité et de religion ; si ceux qui sont assez aisés pour mettre leurs enfants dans un pensionnat avaient en partage toute l'émulation et toute l'intelligence, de manière qu'on pût recruter dans leur rang tout ce qu'il faut à la société d'ecclésiastiques pieux, de législateurs éclairés, de magistrats intègres et autres dépositaires et arbitres des droits et des fortunes, de médecins, de marchands, de mécaniciens, d'agriculteurs habiles, et que le reste de la population, outre sa pauvreté, dût vivre nécessairement de père en fils dans un état de dégradation, et d'asservissement à ces rois de l'argent et du savoir, les écoles seraient inutiles parmi cette population inférieure ; elles seraient même dangereuses, et la caste privilégiée aurait intérêt à les proscrire, comme on le fait dans les pays où règne l'esclavage. Heureusement ce partage inégal n'est pas l'œuvre de la main divine, et nos institutions ne l'ont pas non plus introduit ni autorisé. Souvent les plus beaux génies, les conservateurs ou les libérateurs des peuples, les bienfaiteurs du monde, les auteurs des plus utiles découvertes, sont sortis des rangs les plus humbles. Où leur trouverez-vous des successeurs pour continuer leur œuvre dans ses divers échelons, si la jeunesse de toutes les classes n'est pas mise en contact par voie de comparaison, ne se trouve pas en regard sous des yeux capables de la juger, et d'appeler plus haut ceux que leurs talents ou leurs vertus y destinent. Ils seraient bien cruels ceux qui voudraient avec le poids de leur or refouler dans une décourageante exclusion le génie dont les éclairs précoces leur feraient redouter une concurrence pour leurs enfants moins bien partagés. Laissez le riche instruire ses enfants à ses propres frais, s'il désire les initier aux études supérieures ; s'ils réussissent, la société en profitera comme eux ; s'ils ne réussissent pas, ils en remporteront toujours bien pour leur argent. Mais donnez à tous la chance de parcourir la même carrière : n'enseigniez-vous dans chaque école primaire à faire choix, par chacun an, que d'un seul enfant pauvre, méritant d'être envoyé à l'école de paroisse ou à celle du comté, où l'état ou la bienveillance privée le conduiraient, cette école aurait fait son devoir et payé son prix de revient. Renvoyez à la charrue, non je me trompe, au joug du portefaix, ceux qui n'auront pu rien apprendre ; ils auront toujours remporté quelques idées d'ordre et de déférence ; quant à ceux dont les progrès n'auront été que médiocres, cette médiocre instruction même leur sera de la plus grande utilité dans le cours de la vie. J'aurais les mêmes choses à répéter au sujet du passage des écoles de paroisses à celles de comté, de celles-ci aux collèges, des collèges à l'université, qui, puisse-t-elle nous advenir.

Ceux qui ne veulent que d'une école par

paroisse sont aussi, en certains cas, mus par un esprit d'hostilité à toute contribution pour l'éducation, sentant l'impossibilité qu'il y aurait à la faire soutenir généralement par une population qui ne serait pas à même d'en profiter. Trois années devraient suffire pour le cours des écoles primaires, ce qui ferait quatre classes, y compris celle des très jeunes enfants qu'on retrouve toujours dans les écoles, et qu'on n'y envoie que pour les y habituer. Lorsqu'on pourra se procurer un maître qui entende les deux langues, il donnera bien une idée de celle qui sera la moins familière dans la localité. Mais ce n'est pas là que l'enfant pourra l'apprendre suffisamment. Ceux qui sortiront des écoles communes sans aller aux écoles plus élevées, ne seront pas généralement appelés à voyager au loin, ni à avoir des rapports nombreux avec les populations éloignées. Leurs études leur serviront principalement à eux-mêmes ; ils pourront raisonner mieux et plus promptement leurs affaires et leurs travaux, calculer plus facilement, lire et écrire leurs lettres, suivre avec satisfaction les enseignements et les exercices religieux. Le génie, vous le savez, se fera jour partout et s'échappera bien de ces catégories. Je dois ajouter que ceux que l'on destine aux études classiques, si leur âge plus avancé ne commande pas le temps, feraient bien de n'aller au collège qu'après avoir fréquenté aussi l'école de paroisse ; si le temps et les moyens manquent, de bons talents y suppléeront. On devrait dans tous les cas apprendre dans les écoles communes à lire le latin, chose comparativement très facile pour des raisons exposées plus haut.

Je ne prétends pas tracer le cadre des études dans les écoles de paroisse ni dans celles de comté. Le cours devrait, ce me semble, durer deux ans dans la première et trois dans la seconde, avec un nombre proportionné de maîtres. Dans l'école de paroisse, on devrait apprendre à parler et à écrire assez correctement l'une et l'autre langue, à composer quelque peu, à calculer et mesurer avec facilité et rapidité pour tous les usages communs ; l'histoire et la géographie, une notion abrégée des arts et des métiers, devraient entre autres choses faire partie du cours. Les écoles de paroisse devraient être dans tous les cas différentes pour l'un et l'autre sexe : je ne parle ici que de celles des garçons. Après ce cours fini, les uns iraient au collège ou à l'école du comté ; les autres, de retour chez leurs parents, deviendraient plus tard principalement utiles à leur famille et à leur voisinage : ils suivraient l'éducation de leurs propres enfants, feraient, au moyen d'utiles lectures, du foyer domestique ce qu'il est destiné à être, la source principale de l'éducation ; ils pourraient suivre la discussion des affaires publiques, et prendre une part active dans celle de leurs localités ; ils retireraient du profit des publications agricoles et industrielles, dont l'application néanmoins serait principalement attendue de ceux qui auraient suivi l'école du comté.